



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

## **DELIBERATION N° D.2020.07.18** **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

**Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de**  
**Fontenay-aux-Roses.**

**Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles**  
**Grand Parc.**  
**Mandature 2020-2026.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François DE MAZIERES

**Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

**Absents excusés:**

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.  
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2006-686 du 16 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite « loi TSN », notamment son article 29 ;

Vu le décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire, dans le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant modification de la composition de la commission locale d'information (CLI) auprès du commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la précédente délibération n°2014-04-13 du Conseil communautaire du 10 avril 2010 portant sur la désignation d'un représentant à la commission locale d'information constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses.

-----

- Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme de recherche sur les énergies nucléaires et renouvelables, les technologies pour l'information et la santé, la défense et la sécurité. Il est implanté sur dix centres répartis dans toute la France et intervient dans quatre grands domaines :

- les énergies bas carbone (nucléaire et renouvelables) ;
- les technologies pour l'information et les technologies pour la santé ;
- les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) ;
- la défense et la sécurité globale.

- Premier centre de recherche du CEA, le centre de Fontenay-aux-Roses a joué dès 1946 un rôle essentiel pour le développement de la filière électronucléaire nationale. Deux générations d'installations nucléaires s'y sont succédées. Elles ont progressivement été mises à l'arrêt entre 1982 et 1995. Leur assainissement et leur démantèlement a été mis en œuvre dès 1999.

Le site de Fontenay-aux-Roses est rattaché à la Direction des sciences du vivant (DSV) du CEA depuis 2005. Son ambition est de devenir un pôle de recherche et d'innovation à vocation européenne pour l'imagerie et les technologies biomédicales. Amorcée en 2002, cette évolution s'inscrit dans la stratégie à moyen et long termes du CEA de constitution de plateformes d'envergure européenne pour la recherche et l'innovation. Depuis 2004, plusieurs installations ont été implantées sur le site et sa reconversion totale vers les activités de recherche biomédicale et les biotechnologies s'est opérée en 2018.

Berceau de l'industrie nucléaire française, il se consacre aujourd'hui à la recherche, au développement et à l'innovation dans le domaine de la santé. Quatre sites lui sont rattachés : Évry, Caen, Jouy-en-Josas, l'hôpital Saint-Louis à Paris.

Le centre de recherche de Fontenay-aux-Roses est donc en pleine mutation : ses installations nucléaires de recherche, mises à l'arrêt, font l'objet d'un programme d'assainissement et de démantèlement et laissent progressivement la place au développement d'activités de recherche en sciences du vivant (radiobiologie et toxicologie environnementale, neurovirologie et maladies à prions) et en recherche technologique (robotique et réalité virtuelle).

- En matière de transparence et d'information du public, une commission locale d'information (CLI) a été créée en 2009. Voulu par la loi Transparence et sûreté nucléaire de 2006, la CLI vient remplacer l'Instance de concertation pour l'information et le suivi du démantèlement des installations nucléaires du centre de Fontenay-aux-Roses (ICIS) qui avait été mise en place en 2004, sous l'autorité du sous-préfet d'Antony.

La loi établit notamment qu'une commission locale d'information doit être instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base. Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

La CLI concerne les populations se situant dans un rayon de cinq kilomètres autour du site, soit, pour le centre de Fontenay-aux-Roses, 600 000 habitants répartis sur vingt et une communes, deux arrondissements de Paris. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est concernée puisque Vélizy-Villacoublay, commune membre, se situe sur cette zone urbaine.

La CLI du CEA de Fontenay-aux-Roses est composée de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative :

- Membres à voix délibérative :

Elus :

- 1 député et 1 sénateur de chacun des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, Paris, du Val-de-Marne et des Yvelines ;
- 1 conseiller régional de la Région Ile-de-France ;

- 1 conseiller départemental de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et des Yvelines ;
- 1 conseiller de l'Etablissement public territorial de Grand Paris Seine Ouest, 1 Conseiller de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Amont ;
- 1 conseiller communautaire de Versailles-Grand Parc et 1 Conseiller communautaire de Paris Saclay ;
- 1 conseiller de Paris ;
- 1 conseiller municipal d'Antony, de Bagneux, de Bourg-la-Reine, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses, du Plessis-Robinson, de Malakoff, de Montrouge, de Sceaux.

Autres membres :

- 5 représentants d'associations de protection de l'environnement,
- 5 représentants des organisations syndicales de salariés du CEA,
- 2 représentants des intérêts économiques locaux,
- 2 représentants d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique,
- 2 personnalités déléguées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire ou de la communication et de l'information (décret n° 2008-251 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base).

o Membres à voix consultative :

- 2 représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN),
- 5 représentants des services de l'Etat,
- 1 représentant du CEA de Fontenay-aux-Roses.

• Il convient donc de désigner un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein de la commission locale d'information du CEA de Fontenay-aux-Roses.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection du nouveau délégué de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la commission locale d'information (CLI) constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique (CEA ) de Fontenay-aux-Roses ;
- 2) M. Fabien BOUGLE a obtenu : 4 voix  
M. Bruno DREVON a obtenu : 70 voix ;
- 3) est donc élu :

Bruno DREVON
--------------

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*